

**CONFIDENTIEL**

## Rentrée 2020 : le MEN annonce 1 248 postes en plus dans le 1er degré. Le détail par académie

Le MEN présente aux organisations syndicales le 7 avril 2020 les nouvelles répartitions de postes enseignants dans le 1er degré prévues à la rentrée 2020. Par rapport aux 440 ETP annoncés fin 2019 ([lire sur AEF info](#)), le MEN prévoit d'en ajouter 1 248. Ces créations de postes font suite à la décision du gouvernement, prise en pleine crise du covid-19, de ne fermer aucune classe dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire ([lire sur AEF info](#)). "Il s'agit bien de création de postes. Ils ne sont pas pris ailleurs", précise à AEF info le Dgesco.



Le MEN ajoute 1 248 postes d'enseignants du 1er degré aux 440 prévus. Amanda Mills, USCDCP

"Toujours dans l'objectif d'accorder la priorité au primaire et vu le contexte de la crise sanitaire, le ministre a décidé d'avoir un consensus sur les écoles rurales. Il a donc été décidé de ne pas fermer de classe sans l'accord du maire dans toutes les communes rurales de moins de 5 000 habitants et, dans toutes les autres, de veiller à ce que le taux d'encadrement s'améliore", rappelle à AEF info le Dgesco, Édouard Geffray, le 7 avril 2020.

"L'esprit de consensus doit prévaloir dans cette période", estime-t-il. "Puis, on ne sait pas quel sera l'impact de cette crise sur tous les élèves. Dans un souci de réduire les inégalités, le fait de renforcer les taux d'encadrement va créer les meilleures conditions pour que les apprentissages des élèves puissent repartir."

**LES RECTEURS ONT RÉEXAMINÉ TOUTES LES FERMETURES DE CLASSE**

Par ailleurs, "les créations de postes annoncées fin 2019 permettaient d'avoir un taux d'encadrement inédit mais, au niveau local, il pouvait y avoir des variations liées à des ouvertures ou des fermetures de classe. Nous avons donc demandé aux recteurs de réexaminer toutes les fermetures de classe pour faire en sorte que le taux d'encadrement s'améliore dans toutes les communes", ajoute le Dgesco.

Le ministère a donc décidé de créer 1 248 postes supplémentaires qui s'ajoutent aux 440 prévus initialement dans le premier degré ([lire sur AEF info](#)). Le détail par académie (cf. tableau ci-dessous) sera présenté ce 7 avril aux organisations syndicales. "Il s'agit bien de créations de postes. Ils ne sont pas pris ailleurs", souligne le Dgesco. Ils vont permettre de maintenir environ 1 200 classes ouvertes, dans les zones rurales mais aussi ailleurs, afin de respecter les effectifs prévus (grande section de maternelle à 24, CP et CE1 dédoublés). "Cela couvre l'essentiel des besoins exprimés", assure Édouard Geffray, qui souligne que "le taux d'encadrement de chaque commune devrait s'améliorer à la prochaine rentrée".

## LE DÉTAIL DES POSTES PAR ACADÉMIE

Le tableau ci-dessous présente le détail des créations de postes (ETP), académie par académie, en rappelant la mesure prévue initialement et présentée en CTMEN le 18 décembre 2019, l'ajustement opéré et la mesure finalement retenue dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2020.

Académies	Mesure initiale (déc 2019)	Ajustement	Mesure ajustée (avril 2020)
Aix-Marseille	76	25	101
Amiens	-40	64	24
Besançon	-9	40	31
Bordeaux	32	56	88
Clermont-Ferrand	0	43	43
Corse	0	12	12
Créteil	201	24	225
Dijon	-26	50	24
Grenoble	35	45	80
Lille	-83	87	4
Limoges	0	25	25
Lyon	55	42	97
Montpellier	18	47	65
Nancy-Metz	-18	100	82
Nantes	0	60	60
Nice	67	30	97
Normandie	-52	65	13

Orléans-Tours	-27	65	38
Paris	-16	16	0
Poitiers	-40	52	12
Reims	-30	60	30
Rennes	-41	71	30
Strasbourg	0	35	35
Toulouse	39	49	88
Versailles	243	22	265
<b>France métro</b>	<b>384</b>	<b>1 185</b>	<b>1 569</b>
Guadeloupe	-16	17	1
Guyane	49	10	59
La Réunion	0	9	9
Martinique	-25	25	0
Mayotte	48	2	50
5 DOM	56	63	119
<b>Total</b>	<b>440</b>	<b>1 248</b>	<b>1 688</b>

Le Snuipp-FSU avait réclamé la semaine dernière "l'annulation de toutes les dotations négatives aux départements" ([lire sur AEF info](#)). Les sénateurs LR souhaitent "un moratoire" sur les opérations de carte scolaire ([lire sur AEF info](#)).